

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-141

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, M. Laurent GORYL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Amortissements des
subventions d'équipement

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGOLLE

SECRETAIRE : Monique PLAZZI

Rapporteur : F. DELORT

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant que la durée d'amortissement des subventions d'équipement est désormais fixée non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire, mais en fonction de la durée de vie du bien financé ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a versé une subvention d'équipement :

- Pour l'OPAH sur l'année 2019 - le montant versé jusqu'au 20 novembre 2019 s'élève à 36 186,53 € et il sera ajusté au 31 décembre 2019 (numéro inventaire : 201900002),
- Pour la création d'un terrain multisport sur la commune de Ladignac-Le-Long d'un montant de 7 721,38 € (numéro inventaire : 201900005).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'amortir à compter de 2020, ces subventions respectivement sur 10 ans et 8 ans ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201971331-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.